

CONSEIL MUNICIPAL – 18 NOVEMBRE 2015-

L'an deux mille quinze, le 18 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2015

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoir : Touria BAROUX à Jacques CHARRIE

Vivien LAGARDE à Laurence DELETRE

Excusé : Patrice HAUG

Secrétaire de séance : Myriam SALVY

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 14/10/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Point sur l'assainissement collectif,**
- **Indemnités du trésorier,**
- **Régime indemnitaire du personnel communal,**
- **Indemnité de gardiennage d'église,**
- **Questions diverses.**

Approbation du compte-rendu du conseil du 14 octobre 2015

Le compte rendu du conseil du 14 octobre est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Point sur l'assainissement collectif

Jacques Charrié et Jacques Gambelin ont eu une réunion avec le service assainissement du Sicoval au sujet de l'extension du réseau actuel et notamment sur la possibilité de desservir les propriétés situées route de la Place, entre le village et le chemin de l'église. Avec ce nouveau projet, le réseau passerait le long de la RD au lieu de traverser le champ agricole. La commune serait éventuellement sollicitée à hauteur de 30 000 € environ pour que le projet soit réalisable. Les élus vont rencontrer les propriétaires concernés par la parcelle pour demander l'autorisation de passage en bordure de parcelle.

Indemnités de trésorier

Deux décrets de 1983 ont institué des indemnités de budget et de conseil qui peuvent être versées au receveur municipal sur décision de l'assemblée délibérante.

L'indemnité de budget est d'un montant de 45.73 €, tandis que l'indemnité de conseil résulte de l'application d'un barème dégressif calculé sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos auquel on applique un taux. Pour Rebigue, cette indemnité de conseil s'élève à 336.91 € avec un taux d'indemnité de 100%. En 2014, le conseil a décidé d'appliquer un taux de 50 % pour l'indemnité de conseil, soit 168.46 € et d'attribuer l'indemnité de budget, soit un total de 214.19 €.

Après délibération, le conseil municipal de Rebigue décide par 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention d'appliquer un taux de 50 % pour l'indemnité de conseil ainsi ramenée à 168.46 € et d'attribuer l'indemnité de budget d'un montant de 45.73 €.

Régime indemnitaire du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 19 mars 1992, un régime indemnitaire a été défini pour les agents des filières administratives en application du décret n° 91-875 du 6/09/91. Les primes instaurées appliquaient directement les mécanismes de la Fonction Publique d'Etat à savoir IFTS et IHTS.

Il propose :

⇒ La reconduction du régime indemnitaire choisi pour la commune, respectant les limites maximum résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat pouvant être attribué aux agents titulaires et non titulaires.

Le Maire étant chargé de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent sans que cette attribution puisse dépasser annuellement le montant maximum individuel applicable aux agents de l'Etat de grade équivalent décide que pour cette année 2014, pour le personnel communal, le taux sera de 8,5%.

⇒ Cette prime sera versée au mois de décembre pour l'ensemble du personnel communal.

⇒ L'attribution individuelle est liée aux responsabilités exercées, aux compétences et à la qualité du travail effectué.

⇒ Le bénéfice de ce régime est acquis au prorata du temps travaillé.

⇒ Les dépenses relatives à ce régime indemnitaire sont inscrites au budget en prenant en compte les emplois effectivement titulaires et non titulaires et le temps de travail.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité le versement de la prime dans les conditions énoncées par le Maire.

Indemnité de gardiennage d'église

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement d'une indemnité de gardiennage d'église versée à Monsieur le curé.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité le versement d'une indemnité de gardiennage d'église fixé par circulaire du 26/02/15 à 119.55 € pour l'année 2015 (inchangée par rapport à 2014).

Questions diverses

- ➔ Décorations de Noël : les élus disponibles installeront les décorations de Noël la semaine du 7 au 11 décembre.
- ➔ Rencontre tourneurs : Monsieur Ramos qui habite Rebigue a demandé si la salle polyvalente pouvait accueillir une rencontre nationale de tourneurs sur bois. Ces rencontres auront lieu les 5, 6, 7 et 8 mai 2016 et seront ouvertes au public. Une matinée sera réservée aux enfants.
- ➔ Déchets : Monsieur Bonneau a assisté à la commission déchets du Sicoval sur la redevance incitative et les nouveaux tarifs qui devraient être les suivants :

Volume Bac	Part fixe	Prix de la levée
80 L	84.00 €	2.40 €
120 L	96.00 €	3.60 €
240 L	132.00 €	7.20 €
360 L	168.00 €	10.80 €

Des sacs prépayés seront proposés par le Sicoval.

Des abattements peuvent être appliqués dans certaines conditions (éloignement du point de collecte, personne seule...)

Une solution doit être trouvée pour le fonctionnement des poubelles du cimetière.

- ➔ Ecoles : Mme Fabié a assisté au conseil d'école de Péchabou. Une classe découverte sur le thème de l'initiation au cirque est prévue pour deux classes. Les enseignantes ont sollicité les mairies de Péchabou et Rebigue pour une subvention. La mairie étudiera cette demande lors du prochain conseil, lorsqu'elle aura plus d'informations sur ce sujet et notamment le nombre d'enfants rebigois concernés par cette classe découverte.
- ➔ Travaux église : un ébéniste va effectuer la rénovation d'un meuble en bois dans la sacristie. Le mur situé derrière le meuble est très abîmé et un devis a été demandé à Monsieur ROMA. Ce devis s'élève à 1 911 € TTC pour le piquage et un enduit trois couches. Ces travaux seront réalisés rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mercredi 16 décembre à 18h30.